



1077^e séance plénière

Journal n° 1077 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION SUR LES
ATTENTATS TERRORISTES DU 13 NOVEMBRE À PARIS**

Nous, membres du Conseil permanent de l'OSCE, sommes horrifiés par les attentats terroristes commis contre des civils en six endroits de Paris, dont la salle de concert du Bataclan, le 13 novembre 2015, qui ont coûté la vie à plus de 100 personnes et en ont blessé de nombreuses autres.

Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles et aux amis des victimes, ainsi qu'au peuple et au gouvernement français, et souhaitons un prompt rétablissement à ceux qui ont été blessés.

Nous rappelons les attentats terroristes revendiqués ou commis récemment par l'EIL/DAECH dans tout l'espace de l'OSCE et son voisinage, qui ont provoqué la mort de nombreuses personnes ces derniers mois, en particulier l'attentat terroriste contre l'avion à passagers A 321 russe au-dessus de la péninsule du Sinaï en Égypte et le grave attentat à Ankara, qui ont tous deux été commis en octobre 2015.

Nous condamnons ces actes de violence brutaux et aveugles perpétrés contre des innocents et soulignons la nécessité de traduire les auteurs en justice.

Nous condamnons fermement toutes les formes et manifestations de terrorisme, quelle que soit la motivation de tels actes, quel que soit le moment où ils ont été commis et quel qu'en soit l'auteur.

Nous réitérons la nécessité de combattre par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire applicables, les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes terroristes.

Nous sommes unis dans la lutte contre le terrorisme et contre l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme, tout en soulignant que le terrorisme ne peut et ne saurait être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation.

Nous insistons sur le fait que le terrorisme ne peut être vaincu qu'à la faveur d'une démarche suivie et globale, fondée sur la participation et la collaboration actives de

l'ensemble des États et organismes internationaux et régionaux, pour contrer, affaiblir, isoler et neutraliser la menace terroriste.

Nous réaffirmons la détermination indéfectible des États participants à protéger les principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'OSCE et à appliquer tous les engagements pris dans le cadre de l'Organisation, en particulier ceux liés à la lutte contre le terrorisme et le phénomène des combattants terroristes étrangers, à la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, au respect des droits de l'homme et de l'état de droit et à la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, du respect mutuel et de la compréhension dans nos sociétés.